



INTERPELLATION

Auteur	Die Mitte Oberwallis, par Andrea Amherd-Burgener, Mischa Imboden, Rahel Pirovino-Indermitte et Christian Rieder
Objet	Mesures contre la pénurie de médicaments
Date	13/03/2023
Numéro	2023.03.064

Actuellement, les médicaments qui ne sont pas disponibles en Suisse atteignent un nombre exceptionnellement élevé. En février 2022, le Conseil fédéral a adopté un catalogue de mesures à examiner, en lien avec un rapport de l'OFSP sur les pénuries de médicaments. En outre, la Confédération a mis en place un groupe d'experts chargé d'élaborer des propositions. Le monitoring de la situation en matière d'approvisionnement doit être amélioré, mais on ignore encore de quelle manière.

Cantons et fabricants doivent constituer des stocks. En réponse à l'interpellation 22.4387 du conseiller national Philipp Matthias Bregy, le Conseil fédéral indique que l'approvisionnement de la Suisse en médicaments, qu'ils soient vitaux ou non, incombe en premier lieu à l'économie. À cet égard, la Confédération ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée. Quant à la couverture des soins, ce sont les cantons qui en sont responsables sur leur territoire.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'État de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la situation en matière de médicaments en Valais et quels sont les médicaments qui sont particulièrement touchés par la pénurie?
2. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il déjà prises ? 3. Quel est le volume de la réserve de médicaments du canton et quels sont les médicaments qui en font partie? 4. Dans quel délai et avec quelle stratégie le canton peut-il se procurer les médicaments manquants?
5. Y a-t-il des degrés d'escalade pour le cas où la situation s'aggraverait encore?
6. En cas d'urgence, la taille des emballages des médicaments pourrait-elle être réduite afin de pouvoir assurer la prise en charge médicamenteuse d'un plus grand nombre de patients?